

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 11 juin,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 5 juin 2024,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Madame Françoise TOULOUSE donne procuration à Monsieur Jacky LELONG
- Madame Catherine WILLE donne procuration à Madame Sandrine WABLE
- Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Monsieur Daniel KRUSZKA
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDE
- Madame Dorine CORROYEZ donne procuration à Monsieur David PENETTICOBRA

Monsieur Emmanuel DONDELA est désigné secrétaire de séance.

Objet : Avenant à la convention avec le Collège Zay et le Département du Pas-de-Calais pour l'accueil des élèves de CE2 - CM1-CM2 de l'école Lino Ventura au restaurant du Collège

Monsieur David GUIDE, Adjoint au Maire et rapporteur, rappelle aux Membres du Conseil Municipal que suite au sinistre de la cantine Danielle GUIDE, les enfants de CE2, CM1, CM2 de l'école Lino Ventura sont accueillis depuis le 1^{er} décembre dernier au restaurant du Collège Jean Zay de Lens.

Qu'une convention tripartite a été signée entre la Commune de Loison-sous-Lens, le Département du Pas-de-Calais et le Collège afin d'établir les modalités d'accueil des Loisonnais jusqu'à la fin de l'année scolaire 2023-2024.

Que les dates des travaux de réparation et de réintégration des élèves dans le bâtiment n'étant pas à ce jour connues, il y a lieu, par souci d'anticipation, de prolonger la convention avec les partenaires jusqu'au 31 décembre 2024.

Où l'exposé qui précède, les membres du Conseil Municipal décident :

Vote à l'unanimité

Envoyé en préfecture le 21/06/2024

Reçu en préfecture le 21/06/2024

Publié le **21 JUIN 2024**

ID : 062-216205237-20240611-DEL2024_055-DE

S'LO

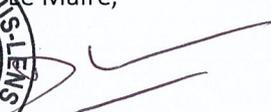
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention tripartite entre la ville de Loison-sous-Lens, le Département du Pas-de-Calais et le Collège Jean Zay, ayant pour objet la prolongation de la prise en charge des élèves scolarisés en CE2 – CM1 et CM2 de l'école Lino Ventura jusqu'au 31 décembre 2024.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 20 juin 2024



Le Maire,


Daniel KRUSZKA